

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 18. Trois mois... 8.

Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 21. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR : Chez tous les Libraires. A PARIS : Chez DONGRE et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS : Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 Août 1877.

Chronique générale.

LES RESULTATS ACQUIS.

Où étions-nous le 15 mai dernier ? Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Le 15 mai, l'alliance était complète entre toutes les gauches. La coalition radicale a recruté, depuis, un seul adhérent nouveau, M. Léon Renault, et c'est le dépit d'une ambition déçue qui l'a mené là.

Depuis lors, loin d'avoir gagné, le groupe des 363 s'est diminué, s'est désagrégé. Certains membres ont retiré leur adhésion; d'autres, pressés par leur conscience et par leurs électeurs, sont à la veille de séparer leur cause de celle des amis de la Commune.

A droite, que voyait-on la veille du 16 mai ? Trois groupes rivaux, que le péril commun n'avait pu rapprocher, trois partis accoutumés à se combattre et dont les divisions avaient rendu impossible après 1871 l'établissement d'un gouvernement définitif.

Le Maréchal s'est adressé à ces partis qui semblaient ignorer même qu'ils possédaient certaines idées et certaines antipathies communes. Le Maréchal les a conviés à le suivre dans une campagne contre le radicalisme, leur demandant de ne regarder que l'ennemi, et ne leur imposant l'abdication d'aucune de leurs espérances après 1880.

résigner à perdre l'influence dont elles se servaient si perfidement pour révolutionner le pays.

D'autre part, les partis conservateurs, rapprochés comme malgré eux, ne surent pas assez contenir leurs rivalités et leur méfiance, et quelques polémiques se sont élevées sans gravité et ne concernant que des questions personnelles.

Ajoutons que ces feux de paille tendent à s'éteindre et qu'au moment où tout semblait compromis, tout est réparé. L'excès même des prétentions affichées d'un côté, et une imprudente déclaration de rupture avec le Maréchal, ont ramené à la sagesse le gros du parti. M. Paul de Cassagnac, plus connu, jusqu'ici, par sa fougue que par la maturité de ses conseils, a donné un éclatant exemple de conciliation.

Tels sont les résultats acquis depuis deux mois. Tandis que la coalition monstrueuse des gauches se détraque, le parti conservateur se pacifie et se resserre. Il ne lui reste plus qu'à donner en masse contre le radicalisme. La victoire qu'il vient de remporter « sur ses propres entraînements », suivant la belle parole du Maréchal, est le gage du triomphe définitif.

Et maintenant à l'œuvre ! Dans deux mois, la victoire sur le radicalisme; dans trois ans, l'habitude de la concorde aura préparé tout naturellement la solution qui devra rendre au pays cette paix sociale promise par le Maréchal et qui ne peut être que le prix de notre sagesse et de nos efforts.

Le comité des juriconsultes des gauches prépare, à l'occasion de la récente circulaire de M. de Fourtou, une nouvelle consultation sur la session des conseils généraux.

Le Mot d'Ordre a insisté encore pour réclamer aux 363 certaines garanties anticipées consistant comme minimum dans l'acceptation du programme de 1869. Nous ne voulons pas, dit ce journal, rester éternellement dupes et victimes.

On fait en ce moment à la préfecture de police un travail de révision de toutes les permissions accordées pour la vente des journaux sur la voie publique, soit dans les kiosques, dans les librairies ou dans les boutiques de commerçants.

M. le duc Decazes doit aller passer, cette semaine, 24 heures à Biarritz où il doit se rencontrer avec le président du conseil des ministres d'Espagne qui est attendu dans cette ville.

On paraît beaucoup se préoccuper dans le monde politique de la tournure que prennent les affaires d'Orient, au point de vue européen.

On est informé de province que des députés du centre gauche ont annoncé à quelques-uns de leurs électeurs qu'ils se préparaient à faire acte d'adhésion au Maréchal dans leurs circulaires électorales.

On lit dans le Soleil : Le Gaulois blâme énergiquement la conduite d'un artiste qui, jouant la semaine dernière à Bor-

deaux le rôle de Rabagas, dans la pièce qui porte ce nom, s'est permis de se faire la tête de M. Gambetta.

Nous nous joignons à notre confrère pour condamner la conduite de l'acteur qui s'est rendu coupable de cette haute inconvenance.

Un artiste dramatique n'a pas le droit de promener sur le théâtre le masque d'un homme politique, car, en le faisant, il provoque fatalement des manifestations, et les manifestations doivent être bannies des salles de spectacle.

Le lendemain de la seconde représentation du Barbier de Séville à la Comédie-Française, nous n'avons pas manqué de dire que l'acteur chargé d'interpréter le rôle de Basile nous avait semblé diriger vers la baignoire ministérielle un regard que la présence d'un des membres du cabinet rendait significatif.

Cet acteur a affirmé, depuis lors, que son coup d'œil n'était pas intentionnel. Nous voulons bien le croire; mais nous affirmons que, dans la salle, on était convaincu du contraire.

Ce qui est certain, c'est que le coup d'œil en litige fut le véritable point de départ des clamours qui se renouvelèrent plusieurs fois pendant le cours de la soirée.

Nous nous sommes donc élevés contre l'action, intentionnelle ou non, de M. Coquelin cadet.

Nous nous élevons également contre celle de l'artiste bordelais, qui, lui, ne peut invoquer aucune excuse.

Encore une fois, la politique doit être exclue du théâtre, et les comédiens qui se permettent de la mêler à leurs interprétations méritent la sévérité des journaux de toutes les opinions.

Le tribunal civil de la Seine a prononcé la séparation de corps des époux Caux-Patti au profit du mari, attendu qu'il résulte de documents du procès soumis au tribunal, et notamment d'une correspondance adressée à la marquise de Caux par un tiers, des publications de la presse française et étrangère, desquels il résulte que la conduite de la défenderesse a été de nature à constituer

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Une humble tâche.

(Suite.)

— Moi non plus, Mademoiselle, je ne vous ai jamais vue; mais j'ai entendu vos deux noms tout à l'heure; pardonnez-moi d'en avoir profité pour venir appeler à mon secours. Qui je suis? Habituellement Étienne Blarville, professeur au lycée de... à Paris; actuellement, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, un voyageur fourvoyé, et, de plus, Madames; je vous assure que je suis parfaitement inoffensif.

— Je n'ai pas peur de vous, Monsieur, répondit M^{lle} Thérèse; mais j'ai vu bien que toutes les choses que l'on peut trouver dans les champs à cette heure et par ce temps, un professeur de Paris est celui que je me serais le moins attendu de rencontrer. Surtout, il nous faut marcher dans la terre afin de ne pas fouler aux pieds ces carrés de légumes. Voici la haie; nous n'avons qu'à ouvrir cette petite porte, et nous sommes sur le chemin.

— Mille remerciements. Mais où conduit-il, ce chemin ?

— Si vous le remontez à votre droite, il vous conduira au village de Sainte-Aubierge, et de là sur la chaussée, d'où vous pourrez aller, à votre choix, à A... ou à B...

— Je viens de B... Et si je le suis à gauche ?

— Il vous mènera dans les villages de Lézin, de Goizet, des Herbolaines ou de Milly.

— De tous ces endroits, lequel est le plus près d'ici ?

— Sainte-Aubierge est à une bonne lieue; Goizet est à une lieue et un quart.

— N'y a-t-il pas d'endroit plus rapproché ?

— Lézin n'est guère qu'à vingt minutes; mais il n'y a pas d'auberge.

— Qu'importe ! il s'y trouvera bien quelque âme charitable qui me permettra de me sécher à son feu et de dormir sur sa paille. Je n'ai donc qu'à marcher tout droit devant moi ? Je vous suis, très-obligé; adieu, Mesdames.

— Un moment ! prenez ce parapluie que Rose m'apportait; je l'abriterai sous celui que l'on m'a prêté à Sainte-Aubierge, et nous vous éclairerons. Nous sommes de Lézin, et nous allons vous y conduire. Les parents de Rose pourront, je pense, vous céder une chambre pour cette nuit. En marche ! profitons de ce moment de calme. Laissez-moi porter votre sac; vous êtes fatigué.

— Comment passerons-nous cette rivière que j'entends gronder d'ici ?

— Sur une passerelle.

— Solide ?

— Ah ! elle en a porté, elle en portera de plus lourds que vous. Pour atteindre le pont de pierre, il faudrait faire un long détour. Nous allons prendre ce sentier qui abrège beaucoup.

— Quoi ! encore un de ces sentiers à travers champs, où l'on s'embourbe quand on ne s'égare pas ?

— Oh ! non, dit vivement la jeune Rose, ce sentier-là est très-bon; il est sur la commune de Lézin.

En effet, ils quittèrent la route pour prendre un petit chemin de traverse macadamisé, plus élevé au milieu que sur les bords, et sur lesquels ils marchaient à sec au milieu des champs pleins d'eau et de limon.

Ils traversèrent la passerelle, large, munie de fortes barrières, et assez élevée au-dessus de la rivière pour n'avoir rien à redouter des crues subites.

De l'autre côté, ils retrouvèrent le sentier, qui prenait en écharpe une colline au sommet de laquelle brillait une rangée de lumières.

— Voilà Lézin, dit M^{lle} Thérèse; nous l'atteindrons en quelques minutes.

— Qu'est-ce que cette lumière sur la droite,

beaucoup plus forte que les autres ?

— C'est l'un de nos réverbères.

— Sous tous les rapports, et sans calembour, je m'aperçois que Lézin est un village très-éclairé. Il a du moins un maire soigneux; car ce chemin, cette passerelle...

— M. le maire est très-bon, sans doute, dit Rose; mais c'est bien nous, c'est-à-dire ce sont les hommes de la commune qui ont fait ce chemin, à temps perdu, avec les pierres qu'en retire des champs.

— Ah ! ils se sont imposé des corvées volontaires ?

— Corvée volontaire ! dit M^{lle} Thérèse; monsieur le professeur pardonnera-t-il à une paysanne de lui demander si ces deux mots s'accordent bien ?

— Et pour les réverbères, continua Rose, chacun donne un peu de l'huile de sa récolte, et ainsi nous pouvons les alimenter pendant huit mois.

— Ma petite Rose, ces détails sur ton village sont pleins d'intérêt pour toi, mais non pour M. le professeur. Nous voici à Lézin; prends les devants pour avertir les parents.

— Vous vous trompez fort, Mademoiselle, en croyant que les explications de M^{lle} Rose ne m'intéressent pas. Depuis que j'ai eu le bonheur de vous rencontrer, je vois et j'entends des choses qui me donnent l'idée la plus avantageuse de Lézin et de ses habitants.

ART. 15. — Il sera délivré aux propriétaires des animaux primés des certificats constatant les primes obtenues.
ART. 16. — Le Comice se réserve en outre d'offrir des médailles spéciales en dehors des primes ci-dessus énoncées.

Machines à battre les céréales.

Le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur rappelle au public l'avis suivant, déjà affiché :
Le dimanche 26 août, le Comice agricole décernera, au Puy-Notre-Dame, aux propriétaires de machines à battre les céréales l'entreprise, dans les conditions énoncées au programme déjà affiché, la prime de deux cent cinquante francs pour chacun des cantons stipulés audit programme.
L'entrepreneur qui recevra la prime devra s'engager à faire fonctionner cette machine dans l'arrondissement de Saumur pendant les années 1877 et 1878.

Une courte excursion dans les départements du sud-est de la France nous a permis de constater, dit le *Constitutionnel*, les riches magnificences de la moisson de cette année. Cette récolte des céréales est, nous assure-t-on, remarquablement belle partout. Elle dispensera la France de payer à l'étranger un onéreux tribut pécuniaire pour sa propre alimentation et lui permettra même, probablement, d'y échanger l'excédant de son blé contre de bel et bon or.
Cette moisson plantureuse avait été précédée de deux récoltes satisfaisantes, dont l'une, celle des fourrages, compte au premier rang des grandes richesses agricoles dans tous les pays.

La production fourragère qui aura été des meilleures en 1877, pour la France, intéresse l'alimentation humaine au second degré (production de la viande, du beurre, etc.), et aussi l'industrie, en ce qu'elle représente de la force motrice animale à bas prix.

L'autre bonne récolte est celle de la sériciculture, qui, pour n'intéresser qu'une partie du territoire français, n'en joue pas moins un rôle important dans la prospérité générale du pays, étant liée, par des connexions étroites, à des intérêts industriels de premier ordre.
Si l'on joint à cela l'aspect déjà réjouissant des vignobles chargés de fruits, et auxquels le terrible fléau du phylloxera paraît, sur quelques points, renoncer spontanément à faire la guerre, on ne peut que concevoir les meilleures espérances au point de vue de l'accroissement de notre richesse nationale.

En exécution d'une circulaire du ministre de l'instruction publique, on va afficher dans toutes les communes de France un avis sur les dangers des boissons alcooliques, avis rédigé par l'Académie de Médecine.

Angers. — Le *Travailleur*, poursuivi pour délit d'outrages envers un fonctionnaire public, a comparu, vendredi, à l'audience du tribunal correctionnel. Il s'agissait d'un article dans lequel le *Travailleur* a accusé M. Mendaille, commissaire de police du 4^e arrondissement, de vexation arbitraire, de violence, de procédés comminatoires, etc.
Le jugement n'a été rendu que samedi. Bazile, gérant du *Travailleur*, a été condamné à 300 francs d'amende.
Fouré et Descotis, imprimeurs, ont été condamnés chacun à 50 fr. d'amende.
Le tribunal les a condamnés solidairement à 600 fr. de dommages-intérêts et a ordonné l'insertion du jugement dans tous les journaux d'Angers.

Niort. — Le tribunal correctionnel de Niort vient de condamner un sieur Bérard, propriétaire et lieutenant de pompiers, à 40 fr. d'amende pour colportage illicite d'une brochure reproduisant le discours de M. Gambetta.

Le sieur Honoré, âgé de 43 ans, cordier à Saint-Léger (Vienne), avait résolu, on ne sait par suite de quelle aberration d'esprit, d'absorber une bouteille dite champenoise, remplie d'eau-de-vie.
Il s'installa, pour cela, dans sa salle à manger et avala, d'un trait, les deux tiers du litre, qu'il avait pris la précaution de faire réchauffer dans un tas de fumier. — Ressentant alors à l'estomac des douleurs atroces, il ne put que s'écrier : « Je suis mort ! » A

ces mots, sa femme et sa fille qui se trouvaient dans la cuisine accoururent et le trouvèrent la tête appuyée sur la table. — On essaya toutes les médications propres à le faire revenir à lui ; mais, à une heure du matin, le malheureux rendait le dernier soupir.

En ce temps de chaleurs, le plus souvent excessives, il faut se défier des siphons d'eau de sellz ; le gaz peut se dilater brusquement et faire éclater le flacon de verre. Il est encore un cas d'explosion peu connu et contre les conséquences duquel il importe de se prémunir.

Il arrive souvent que l'on cherche à rafraîchir un siphon en le plaçant dans un seau plein d'eau très-fraîche, d'eau de puits, par exemple, ou même dans de l'eau glacée. Dans ce cas, il peut y avoir danger d'explosion : 1^o si le siphon n'est pas plein ; 2^o si l'eau glacée ne s'élève qu'au quart ou à la moitié de la hauteur du siphon.

En effet, dans ces circonstances spéciales, la partie du flacon trempée dans l'eau est brusquement portée à une basse température ; il y a contraction de cette région ; l'équilibre est rompu, et le verre se brise. En même temps, peut-être, l'eau froide condense le gaz inférieur ; il y a aussi, de ce chef, brusque variation de pression à l'intérieur et le flacon peut se briser.

Il importe, quand on veut rafraîchir un siphon, de le plonger brusquement et tout entier, jusqu'à la partie supérieure, dans l'eau froide ; il est bon aussi de ne refroidir que les siphons pleins : on évitera ainsi un accident qui peut devenir grave ; car quand un siphon éclate, il se brise et se fend en un très-grand nombre de morceaux qui peuvent atteindre les yeux et d'autres organes essentiels.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 juillet 1877.

NAISSANCES.

- Le 1^{er}. — Maxime-Auguste-Fernand Luard, rue Nationale.
Le 3. — Clémentine-Victorine Ruau, rue de la Visitation.
Le 8. — Joseph Roger, à l'Hospice.
Le 10. — Narcisse Latreille, hameau du Petit-Puy.
Le 11. — Henri-Ludovic Charruau, rue de Fenet. — Auguste Baranger, rue de Fenet.
Le 12. — Isabelle-Joséphine Guillemain, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
Le 14. — Léonie-Rose Blanchet, rue de Poitiers.
Le 15. — Alfred-Emmanuel Chaillou, rue Nationale.
Le 16. — Marie Fayot, rue du Pressoir-Saint-Antoine. — Emile Chaboisseau, rue de la Visitation. — Anne-Augustine Bizouillé, rue d'Alsace.
Le 17. — Gabrielle Simon, rue de la Levée-Neuve.
Le 18. — Ernest-Clément Delille, route d'Angers.
Le 19. — Louise Perroteau, à l'Hospice.
Le 23. — Charles Joulin, rue de la Visitation. — Augustine Gilles, rue Saint-Nicolas.
Le 24. — Marie-Albertine Vigneau, place du Bellay.
Le 26. — Andrée Mercier, montée du Fort.
Le 30. — Félix Outreman, rue du Puits-Neuf.
Le 31. — Clémentine-Marie-Antoinette Lalouette, rue Notre-Dame.

MARIAGES.

- Le 2. — Pierre-Louis Salesse, serrurier, a épousé Ernestine Pasquier, couturière, tous deux de Saumur.
Le 9. — Prosper-Marie Derouet, cordonnier, a épousé Marie-Florentine Normand, lingère, tous deux de Saumur. — Louis Loiseau, cultivateur, de Bagneux ; a épousé Marie-Elisabeth Peltier, cuisinière, de Saumur.
Le 10. — Charles-Léopold Piau, ajusteur, a épousé Marie Morisseau, lingère, tous deux de Saumur.
Le 24. — Léon Nouzille, cavalier de remonte, a épousé Clarisse-Léonie Morin, domestique, tous deux de Saumur.
Le 30. — Pierre Vaillant, boulanger, a épousé Alexandrine-Marie-Anne Davy, sans profession, tous deux de Saumur.
Le 31. — Emile Saumureau, jardinier, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a épousé Reine-Françoise Daligault, domestique, de Saumur.

DECÈS.

- Le 1^{er}. — Julie Hubert, journalière, 63 ans, veuve Charles Arthuis, rue de la Visitation. — Marie Simon, jardinière, 64 ans, veuve François David, carrefour Dacier. — François-Pierre Oriot, forgeron, 50 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
Le 3. — Auguste Piron, 8 jours, rue de la Visitation.
Le 6. — Armand-René Jagot, négociant, 49 ans, rue d'Orléans.
Le 8. — Blanche-Emilie Edouard, 15 jours, rue de la Visitation. — Marie Laglace, aubergiste, 82 ans, veuve Paul Boussiron, à l'Hospice.
Le 12. — Louis-Michel Lebœuf, journalier, 47 ans, rue de l'Ancienne-Gare. — Alfred Favreau, 6 mois, rue de Poitiers.
Le 16. — Etienne Cocuau, 4 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
Le 17. — Clémentine-Françoise Lapière, 4 mois, petite rue Saint-Nicolas. — Sophie Aubin, sans profession, 89 ans, épouse François Aubin, au Petit-Puy.
Le 18. — Louis-Eugène Herrault, employé de commerce, 34 ans, rue Dacier. — Jean Girard, journalier, 40 ans, à l'Hospice.
Le 19. — Joseph Freslon, journalier, 66 ans, rue du Pavillon.
Le 20. — Eugène Robineau, curé de Notre-Dame de la Visitation, 51 ans.
Le 21. — Pierre Boissier, propriétaire, 86 ans, à l'Hospice. — Marthe-Léontine Moreau, 8 ans, rue Nationale.
Le 22. — Jean-Baptiste Gérard, journalier, 63 ans, à l'Hospice.
Le 25. — Louise Brunet, 13 ans, place Saint-Pierre.
Le 26. — Jean Chaillou, rentier, 60 ans, rue de l'Ancienne-Gare. — Achille Lallement, 3 ans, rue du Portail-Louis. — Jean Gennetay, journalier, 42 ans, rue Notre-Dame.
Le 28. — Anne Gaugain, épicière, 44 ans, à l'Hospice.
Le 30. — Marie-Louise Tolmer, rentière, 82 ans, veuve Jean-Elie Dru, rue de Bordeaux. — Louise Léger, 3 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine. — Alfred Campourcy, 3 mois, rue d'Orléans.

Publications de mariage.

- Antoine Fayret, cordonnier (veuf), de Saumur, et Anne Sanzay, domestique (veuve), même ville.
Rémy-Joseph Mondain, négociant, d'Angers, et Jeanne-Louise-Marie Chanlouineau, sans profession, de Saumur.
Jean-Baptiste Barreau, facteur de la poste (veuf), de Saumur, et Marie-Louise Boissière, sans profession, même ville.
Paul Pinot, serrurier, de Saumur, et Françoise-Philomène Rouland, sans profession, de Brézé.

Faits divers.

Le ténor Sellier, qui a obtenu le second prix d'opéra au concours du Conservatoire, était, il y a trois ans, garçon chez un marchand de vin de la rue Drouot. Ce jeune homme est doué d'une voix fort belle qui résonne virilement dans le *medium* et monte sans effort apparent jusqu'à l'*ut*. On a remarqué l'extrême facilité avec laquelle il émettait les sons, dans n'importe quel registre. M. Sellier est âgé de vingt-sept ans ; il a été engagé à l'Opéra par M. Halanzer, qui s'est chargé de son éducation musicale.

Nous apprenons la mort de M. Laurent-Jan, bien connu dans le monde artistique. M. Laurent-Jan était un homme de lettres, peintre, et en dernier lieu directeur de l'école de mathématiques et de dessin de la rue de l'École de Médecine. C'était un ami intime de Balzac, Léon Gozlan et Mérimée ; il a été mêlé à toute la brillante pléiade artistique et littéraire de 1830.

M. Laurent-Jan était âgé de 69 ans.
En 1848, Laurent-Jan, qui avait la radicalement en horreur, rencontra sur son chemin une bande de voyous brillant le refrain de la *Marseillaise* :

Ils viennent jusque dans vos bras
Egorger vos filles, vos compagnes.
Aux armes, citoyens !
Formez vos bataillons !
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons.

Exaspéré, le brave artiste saisit à la gorge celui qui hurlait le plus fort, et, imposant silence aux autres, il leur dit :

— Vous mentez tous ; vous n'avez pas de filles, car vous les mettez aux Enfants-Trouvés ; vous n'avez pas de compagnes, car vous n'avez que des femmes ; vous n'avez pas de sillons, car vous êtes d'ignobles bohèmes du pavé parisien, sans logement et sans foyer. Le plus impur de tous les sangs, c'est le vôtre ; taisez-vous !

Ahuris, les voyous s'en allèrent honteux et sans souffler mot.

Un pauvre diable, déguenillé, accoste un passant.

— Monsieur, dit-il, donnez-moi vingt sous. Il me faut vingt sous.

Le passant s'étonne de l'importance relative de la somme et répond par un refus.

— Alors, dit le mendiant, je sais ce qui me reste à faire !

Et il s'éloigne résolument !
Le passant, aussitôt, éprouve une sorte de remords.

Il ne veut pas avoir un malheur à se reprocher, et il court après le pauvre, auquel il donne les vingt sous tant réclamés.

Puis, tandis que celui-ci le remercie :

— Voyons, dit-il, si je ne vous avais pas donné ces vingt sous, qu'alliez-vous faire ?

Le mendiant, d'un air sombre :

— J'allais travailler !

Pour les articles non signés : P. GODET.

BAINS DE MER DES SABLES-D'OLONNE.

Saison 1877, ouverture 1^{er} juillet.

A l'occasion de l'ouverture de la saison des bains, la Compagnie de la Vendée délivre dans toutes les stations de son réseau des billets aller et retour avec réduction de 40 p. 100.

Ces billets seront valables pendant dix jours.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (juillet 1877), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Texte.

Le Château d'Usson en Saintonge (Charente-Inférieure). — Singulière annonce. — Episodes de la Saint-Barthélemy : la Commune de Nantes. — L'Arbre de Judée du jardin des Plantes de Montpellier. — Monsieur, passez au premier rang. — Des Voiles en photographie. — Une Génisse trouble-fête. — La mère d'André Chénier. — Un Quicé. — Gertrude la Gardeuse de chèvres. — Les Mémisques. — Le Palais Granvelle, à Besançon (Doubs). — La Bibliothèque de feu Martineau, nouvelle. — Les Kurdes. — Le Tombeau de Leonardo Bruni, à Santa-Croce (Florence). — Une rencontre dans le désert. — Servantes ; Ecoles d'économie domestique en Suède. — Ménétriers basques ; une Aventure. — Outillage pour la réparation des livres. — Fenouillot de Falbaire, l'auteur de *L'Honnête criminel*. — Maisons à Beaucaire. — L'Acqua Sola, à Gènes. — Mes Jours de fête (suite). — Des Expressions de la lumière. — Toast aux instituteurs. — Les Hémérobies.

Gravures.

Le Pigeonnier de l'ancien château d'Usson. — Branche fleurie de l'Arbre de Judée au jardin des Plantes de Montpellier. — Le Quicé, outil des Indiennes de l'Amazonie. — La Gardeuse de chèvres, peinture par Lieven Goethals. — Nicolas Perrenot de Granvelle, d'après un portrait du Titien. — Le Cardinal de Granvelle, d'après un portrait du Gaetano. — La Cour du palais Granvelle, à Besançon. — Un campement Kurde dans le Diarbékir. — Le Tombeau de Leonardo Bruni, par le Rossellino et Andrea Verocchio. — Ménétriers basques, composition et dessin d'Alfred Beau. — Fenouillot de Falbaire, d'après le portrait gravé par Cochin. — Sur la place du Marché, à Beaucaire. — Costumes génois : Marchande de *farinata* (bouillie), Génoise avec le *mazzero*, Porteur de vin. — Gènes ; à la promenade de l'Acqua Sola. — L'Hémérobe perle.

Purgatif et Dépuratif économique, efficace, facile à prendre, les *Pilules écossaises* de CAUVIN se trouvent dans toutes les pharmacies. 30 pilules, 2 fr.

Injection Brou et Capsules Ricord (Voir aux annonces).

Rob Boyveau-Laffeur. — Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces.)

